



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE de CONCORET 56430 – CONCORET

SEANCE DU MARDI 26 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six juin, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CONCORET, dûment convoqué le dix-neuf juin, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Ronan COIGNARD, Maire de CONCORET.

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 12
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 13
Présents :

COIGNARD Ronan	AUBRY Gwenaël	LURETTE Gilles
AUBERT Jean-Marie	GARCIA Déborah	MEZZALIRA Nicolas
AUBERT Joëlle	LE BOURHIS Jean-Pierre	SAILLARD Loïc
MULLER Sarah	LEGLOAHEC Yann	VIMAL DU MONTEIL Philippe

Secrétaire de séance : Gwénaël AUBRY

Absents excusés : Edmond GORTAIS (pouvoir à D. Garcia) – Alain COAT

N° 09/06/2018 - CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2018 :

Approbation du compte rendu

M. le Maire demande à l'assemblée de valider le compte rendu du dernier conseil municipal.

Après délibération, le conseil décide d'approuver, par un vote à mains levées (12 pour et 1 abstention), le compte rendu de la séance du jeudi 14 juin 2018

**N° 10/06/2018 – TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'ÉGLISE :
VALIDATION DES DEVIS ET DU PLAN DE FINANCEMENT**

Vu la délibération du conseil municipal en date du 9 janvier 2018 autorisant le maire à lancer la consultation en procédure adaptée,

Vu le code des marchés publics et notamment les articles 26-II et 28,

L'avis relatif à la consultation des entreprises a été publié le 25 mai 2018, les entreprises ayant jusqu'au 15 juin à 12 h 00 pour remettre leur offre.

Vu l'ouverture des plis par la commission d'appel d'offres,

Vu l'analyse de l'ensemble des offres par le cabinet d'architecture ANTAK,

Il est proposé à l'assemblée de retenir les entreprises suivantes :

DESIGNATION DU LOT	ENTREPRISES	OFFRE H.T.		Options
		Tranche ferme	Tranche condition	
1- Maçonnerie/taille de pierre	Ent. JOUBREL – La Mézière	175 399.96		
2- Charpente Menuiserie	Ent. BRIERO – Mauron	14 527.00		
3- Couverture /Zinguerie	Ent. HERIAU – Cornillé	7 682.54		
4- Vitrail	Ent. HELMBOLD – Corps-Nuds	27 767.40	31 494.30	
5- Peinture	Sans réponse	Infuctueux		
6- Electricité	Ent. PICARD – Concoret	9 175.00		6 011.96
7- Campanile	Ent. MACÉ – Trégueux	8 285.66		
TOTAL H.T.		242 837.56	31 494.30	
		274 331.86		

Il y a donc lieu d'ajuster le plan de financement prévisionnel suite à la proposition d'attribution des lots comme suit :

DEPENSES	H.T.	TTC	RECETTES		
			Aides publiques	Bases	Montant
Honoraires Architectes	33 641,26	40 369,51			
Travaux	280 343,82	336 412,58	Région (valorisation du patrimoine)		60 000,00
		0,00	Département	25% de 326 496 €	81 624,00
			Région (CPRB)	20% de 117 958 €	23 591,00
Contrôleur technique	2 550,00	3 060,00	DETR	27% de 142 339 €	38 432,00
Coordinateur SPS	1 810,00	2 172,00	Etat (FNADT / DSIL)		57 000,00
Imprévus (3% des travaux)	8 410,31	10 092,38	Autofinancement		66 108,39
TOTAUX	326 755,39	392 106,47		TOTAUX	326 755,39

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, par vote à mains levées :

- Par 12 voix Pour, et 1 Abstention : de valider les propositions ci-dessus pour les lots : 1 : Maçonnerie/taille de pierre, 3 : Couverture /Zinguerie, 4 : Vitrail et 7 : Campanile, tels que présentés,
- Par 10 voix pour, 1 Contre et 2 Abstentions : de retenir la proposition reçue pour le lot 2 : Charpente menuiserie
- Par 6 voix Pour, 5 Contre et 2 Abstentions : de retenir l'Entreprise PICARD, pour le lot 6 : Electricité
- D'autoriser le Maire à signer les marchés avec les entreprises citées ci-dessus,
- De déclarer le lot n° 5 – Peinture infructueux, par manque d'offre
- De valider, par 11 voix Pour et 2 Abstentions, le plan de financement présenté.

N° 11/06/2018 – TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'EGLISE :

Mission SPS et Contrôle technique

Monsieur le Maire fait savoir que dans le cadre des travaux de restauration de l'église, il y a lieu de nommer un bureau d'études pour les missions suivantes :

- Contrôle technique de construction (missions de type L, LE et SEI)
- Coordination SPS Niveau 2

Il est procédé à l'analyse des propositions reçues, à savoir :

CONTROLE TECHNIQUE	Montant HT
APAVE	2 550.00
DEKRA	4 590.00
SOCOTEC	3 120.00

MISSION SPS	Montant HT
APAVE	1 970.00
DEKRA	2 140.00
MAHE ENVIRONNEMENT	1 810.00
SOCOTEC	2 580.00

Après délibération, le conseil municipal, décide, par vote à mains levées, de retenir :

- Contrôle technique : APAVE (12 voix Pour et 1 Abstention)
- Mission SPS : MAHE Environnement (12 voix Pour et 1 Abstention)

Et autorise le Maire à signer les devis correspondants. Les crédits seront prélevés sur le budget communal, en section d'investissement.

N° 12/06/2018 – CONTROLE DES INSTALLATIONS SPORTIVES :

Choix de l'organisme

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée que désormais, la commune a à sa charge le contrôle de l'ensemble des installations sportives et aires de jeux situées sur son territoire. La communauté de communes n'ayant pas reconduit les contrats en cours, puisque les jeux concernés ne relevaient pas d'équipements communautaires. Deux organismes ont donc été sollicités pour une estimation, à savoir :

- NORMETEC de Beignon
- SOCOTEC de Vannes.

L'analyse des propositions reçues faisant apparaître des divergences, notamment au niveau du contrôle du multisports, ce point est reporté à une prochaine réunion, dans l'attente d'informations complémentaires.

N° 13/06/2018 – TRAVAUX DE VOIRIE :

Programme 2018

M. Jean-Marie AUBERT présente à l'assemblée des devis relatifs aux travaux de busage et d'enrochement pour le pont situé au lieu-dit « la Haie ».

Entreprise	Montant H.T.
Michel GUILLOTIN	5 160.00
Eiffage	5 508.00

Après analyse des devis présentés, et délibération, le Conseil décide, à l'unanimité et par vote à mains levées :

- De retenir l'entreprise Eiffage
- D'autoriser le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer le devis correspondant,
- De solliciter une subvention auprès du Département du Morbihan, au titre du programme « réfection des ponts sur voies communales »
- D'inscrire les crédits en section d'investissement du budget communal 2018.

N° 14/06/2018 – SERVICES PERISCOLAIRES : mode de facturation

M. le Maire explique à l'assemblée qu'à compter de la prochaine rentrée le service de garderie sera compétence communale et que le mode de facturation des services périscolaires pourrait être modifié afin de faciliter leur gestion.

L'acquisition d'un logiciel permettrait l'émission d'une facture, regroupant les services périscolaires, qui serait adressée aux familles par voie postale. Celles-ci auraient alors plusieurs possibilités de paiement.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 2 juillet 2001 instituant une régie de recettes pour l'encaissement des recettes de la cantine scolaire,

Vu la délibération du conseil en date du 26 février 2008 autorisant le Maire à créer une régie de recettes pour la gestion des locations de salle, participations aux repas des aînés, entrées de concerts et festivités, cautions relatives aux gobelets non restitués,

Il est proposé à l'assemblée :

- D'acquérir un logiciel multi facturation, auprès de Cegid Public (le fournisseur actuel),
- De supprimer la régie « cantine scolaire » au 30 août 2018,
- De modifier l'intitulé de la régie « location de salle ». Le nouvel intitulé serait le suivant : « **Produits divers** »
- D'autoriser le maire à prendre les arrêtés correspondants et à signer le devis présenté.

Après délibération, le Conseil Municipal, par vote à mains levées, à l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable à l'ensemble des propositions ci-dessus. Monsieur le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.